

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 21 JUIN 2016, À 19H00, À
LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À
OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est également présente la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 16 juin 2016 et à madame Danielle Lavoie, mairesse, le 17 juin 2016 soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-06-258**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Dossier du directeur général
 - 4.2 Embauche d'un directeur général intérimaire
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-06-259

DOSSIER DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames Clarisse Viens, Sophie Bourassa et madame la mairesse Danielle Lavoie, messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Nelson G. Tremblay*

ONT VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Jean-Marc-Fortin*

CONSIDÉRANT les difficultés survenues eu égard à l'attitude, au comportement du directeur général, à sa prestation de travail et à son refus de collaborer avec les membres du conseil municipal et ce, depuis le mois de novembre 2013;

CONSIDÉRANT que plusieurs avis disciplinaires verbaux et par écrit et autres ont été donnés ou remis au directeur général à cet égard;

CONSIDÉRANT que deux (2) suspensions ont été imposées au directeur général à l'égard de son comportement, de sa prestation de travail ainsi que pour les manquements à ses devoirs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, suite aux deux (2) suspensions, a requis du directeur général qu'il soumette au conseil municipal des mesures afin de corriger ses problèmes de comportement, sa prestation de travail inadéquate et sa collaboration déficiente et que ce dernier a répondu en indiquant qu'il ne comprenait pas ce que l'on lui reprochait;

CONSIDÉRANT que le directeur général néglige de reconnaître quelque problème avec sa gestion et de corriger la situation et ce malgré le dernier avis transmis;

CONSIDÉRANT que le comportement inapproprié, la prestation de travail insatisfaisante et le manque de collaboration du directeur général envers les membres du conseil municipal rend problématique le traitement des dossiers de la ville et sa gestion en général, et que cela fait en sorte que le maintien en poste du directeur général est devenu impossible;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

1. De destituer, en date de la présente résolution, monsieur Daniel Desnoyers, de son poste de directeur général de la Ville d'Otterburn Park;
2. De demander au directeur général de remettre, sans délai, tous les effets appartenant à la Ville en sa possession à la mairesse de la Ville d'Otterburn Park.

Notes de la séance :

1. Séance suspendue à 19h07, un huis clos est demandé. Monsieur le conseiller Luc Lamoureux propose cette suspension et monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin l'appuie.
2. Reprise de la séance à 19h24.
3. Monsieur le conseiller Luc Lamoureux quitte la séance à 19h27.

**RÉSOLUTION
2016-06-260**

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Mesdames Clarisse Viens, Sophie Bourassa et madame la mairesse Danielle Lavoie, messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Nelson G. Tremblay

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général ou directeur général intérimaire;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général intérimaire de la Ville doit être comblé suite à la destitution de l'employé attiré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer son remplaçant et de fixer son traitement;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville embauche monsieur Jacques Malenfant au poste de directeur général intérimaire de la Ville et fixe son traitement, conformément au contrat de travail à intervenir entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Malenfant soit fixée au plus tard le 11 juillet 2016;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Malenfant.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION
2016-06-261**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h38.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière